

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**Date de la convocation : 24/09/2019**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO,  
M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN,  
M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-  
Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-  
FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal  
GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-  
SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT,  
Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-  
François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI,  
Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD,  
Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES,  
Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir :** Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Christian JANIN à  
M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

**Absents :** M. André MASSE, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **TRANSPORTS ET MOBILITES** – Convention de groupement de commande billettique –  
Marché Télécom

**Rapporteur :** Virginie OSTOJIC

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Vienne Condrieu Agglomération est intégrée au groupement de commande billettique départemental et a déployé en 2011 sur l'ensemble de son réseau de transport les équipements et systèmes permettant l'utilisation et l'exploitation de l'outil billettique, avec la mise en place de la carte OÙRA.

Outre Vienne Condrieu Agglomération, ce groupement de commande intègre le Département de l'Isère, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Afin de garantir une continuité des services billettiques, les partenaires, à nouveau réunis au sein d'un groupement de commandes signé en 2018 dont le Département de l'Isère reste le coordonnateur, ont lancé de nouveaux marchés poursuivant ainsi la démarche initiale.

Après la signature du nouveau groupement de commande, le Département de l'Isère a informé les autres membres du groupement que son marché des télécommunications serait finalement intégré au sein du marché télécoms de sa direction des systèmes d'information.

Cet élément vient de fait modifier le calendrier et les dispositions prévues pour la relance du marché des télécommunications : il convient pour les 4 membres du groupement restant de mettre en place une nouvelle convention de groupement de commande, avant de lancer une procédure négociée avec l'opérateur Orange.

Le nouveau groupement de commande à 4 est indispensable car il existe certaines prestations mutualisées entre les membres du groupement et seule la forme juridique du groupement de commande permettra la répartition. La procédure qui sera lancée à l'issue est une procédure négociée avec l'opérateur Orange, au regard des risques techniques avérés d'avoir plusieurs opérateurs de télécommunications pour le système billettique isérois : perte des données de fréquentation du réseau, panne du serveur central, etc.

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais sera le coordonnateur du groupement de commande.

Il convient d'approuver les termes de la convention de groupement de commande billettique relative au marché des télécommunications.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des transports et notamment ses articles L3111-1 et suivants,

**VU** les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

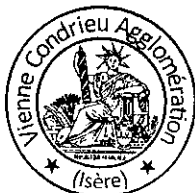
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commande billettique relative au marché des télécommunications.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019

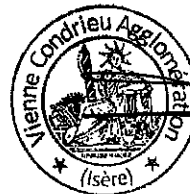
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 OCT. 2019  
et a été publiée le - 9 OCT. 2019



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



  
Thierry KOVACS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*